

LE DECRYPTAGE DIRECT

1

Le parc automobile des grandes villes à horizon 2030 - Grand Paris

Entre la loi d'orientation des mobilités adoptée le 19 novembre et le nouveau malus écologique qui entrera en vigueur en janvier 2020, les pouvoirs publics se sont engagés dans une opération de renouvellement accéléré du parc automobile. L'achat d'une voiture peut virer au casse-tête, et les automobilistes sont conscients de la nécessité d'évoluer dans leur comportement.

Avec plus d'1 million de clients, Direct Assurance est quotidiennement concerné par les décisions qui impactent la vie des automobilistes. C'est pourquoi Direct Assurance a souhaité apporter un décryptage des grands changements qui se profilent.

Les Zones à Faibles Emissions sont déjà adoptées par 231 villes ou métropoles européennes. En France, 23 métropoles sont désormais engagées dans la démarche, représentant 17 millions d'habitants*.

Zoom sur la Métropole du Grand Paris qui se dirige vers un réseau routier sans voitures diesel ni essence à horizon 2030.

Direct Assurance s'est posé la question du devenir des 7,5 millions de véhicules particuliers actuellement immatriculés en Ile de France. Et les conclusions sont assez édifiantes ! Voici la projection** du parc actuel de véhicules des particuliers de l'Île-de-France, dans les années à venir, au regard des plans d'action visant à réduire les émissions polluantes à Paris et sa banlieue.

Quelle durée de vie ont les voitures en circulation actuellement ?

Juillet 2019 > voitures Crit'Air 5 et sans vignette, soit **2%** du parc actuel interdit.

2021 > voitures Crit'Air 4 et antérieures soit **9%** du parc auto actuel interdit.

2022 > Voitures Crit'Air 3 et antérieures soit **31%** du parc auto actuel interdit.

2024 > Voitures Crit'Air 2 et antérieures soit **74%** du parc auto actuel interdit.

2030 > Voitures Crit'Air 1 et antérieures soit **99%** du parc auto actuel interdit.

En 2030, seuls les Crit'Air 0 pourront circuler dans la métropole du Grand Paris. Soit 1% du parc auto actuel !



« On assiste aujourd'hui au renouvellement accéléré du parc automobile afin de réduire de manière volontariste les émissions polluantes. C'est écologiquement légitime ! En conséquence, les automobilistes se posent de nombreuses questions lors du renouvellement de leur voiture. C'est économiquement légitime ! Nous les aidons à mieux décrypter les évolutions réglementaires, afin qu'écologie puisse rimer avec économie. », explique Godefroy de Colombe, PDG de Direct Assurance.

Toujours aux côtés des automobilistes, Direct Assurance n'a de cesse de faire évoluer ses offres, pour répondre aux révolutions réglementaires à venir dans l'industrie automobile, et pour permettre aux Français de « consommer autrement » la voiture :



→ Développer l'achat en leasing, avec le **lancement d'une nouvelle offre d'assurance leasing, en décembre 2019**. Les français ne veulent plus s'engager dans l'achat d'un véhicule dont la valeur pourrait décoller plus rapidement à l'avenir, voire ne plus répondre à de futures normes réglementaires et environnementales.



→ Encourager dès le "début de la vie d'automobiliste" une conduite plus responsable avec **YouDrive** : première assurance auto connectée en France, qui a permis de réduire de 20% l'accidentologie de ses assurés.



→ Favoriser l'économie circulaire avec **les pièces de réemploi**. Pour la réparation d'une voiture après un sinistre, la loi impose au garagiste de proposer des pièces de réemploi. Cependant, le réflexe est à créer, et Direct Assurance agit auprès de son réseau de garages partenaires. L'objectif : inciter les garages à utiliser des pièces de réemploi, tout en leur garantissant une marge financière nécessaire à leur activité.

*Loi Mobilité V2 2019

** Les chiffres cités sont tirés d'une étude réalisée par Direct Assurance en Août 2019, sur la base SIV des cartes grises, datant de Juillet 2019 de la société 3A (Association Auxiliaire de l'Automobile), plus précisément sur les véhicules particuliers.

Un traitement a été effectué sur ce fichier pour rendre les résultats les plus fiables possibles et les volumes cohérents avec les statistiques publiques de l'INSEE.

L'objectif de l'étude était de réaliser une projection du devenir du parc actuel de véhicules légers de L'île de France, dans les années à venir, au regard des plans d'action visant à réduire les émissions polluantes à Paris et sa banlieue <https://www.paris.fr/pages/nouvelle-etape-crit-air-des-le-1er-juillet-2017-4834>. Dans ce cadre, les informations traitées dans le fichier sont : le département, l'énergie et la date de mise en circulation. Ainsi nous avons pu quantifier le volume de véhicules actuels de Crit'Air 0, 1, 2, 3, 4, 5 et sans vignette.

À propos de Direct Assurance

Direct Assurance, créée en 1992, fait partie du groupe AXA, le premier assureur français et l'un des leaders mondiaux dans le secteur de l'assurance. Précurseur de l'assurance en direct, Direct Assurance propose des offres d'assurances auto, moto, habitation. Direct Assurance compte aujourd'hui plus d'un million de clients qui lui font confiance.

CONTACTS PRESSE

Shadow Communication
Alice Polack – 06 33 71 91 58
alicepolack@shadowcommunication.fr

Nina Djittli Chaumont – 06 62 94 86 84
ninadjittlichautmont@shadowcommunication.fr

Direct Assurance
Sonia Hamot – 01 46 14 46 31
sonia.hamot@axa-direct.com

Caroline Job – 01 46 14 47 46
caroline.job@axa-direct.com

Des zones à faibles émissions mobilité (ZFE) pour un air plus respirable. Cet outil permettra aux collectivités de limiter la circulation aux véhicules les moins polluants, selon des critères de leur choix (périmètre, horaires, types de véhicules). Alors qu'il en existe 231 en Europe, seulement 3 agglomérations en France s'étaient engagées dans une telle démarche en France. Le projet de loi mobilités facilitera leur déploiement en donnant aux collectivités les outils nécessaires. Après l'appel lancé par le Gouvernement, 15 collectivités françaises ont annoncé s'engager dans la création ou le renforcement d'une ZFE d'ici 2020, et 23 au total sont engagées dans la démarche représentant plus de 17 millions d'habitants concernés. Par ailleurs, les restrictions de circulation lors des pics de pollution pourront être prises de façon automatique par les préfets.